

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison des graves incidences néfastes sur le milieu physique comme d'ailleurs le mentionne l'étude d'impact, même si pour chaque élément négatif sur l'environnement, le promoteur y trouve un impact faible ou retourne la situation avec des arguments qui ne correspondent pas à la situation réelle de la France, pour en conclure de manière totalement farfelue à un impact nul voire positif sur le milieu naturel !

On peut lire dans cette étude page 390/616 du Vol 5 :

« **7.1.7 Conclusion sur les incidences du projet sur le milieu physique**

Les incidences du projet sur les composantes du milieu physique

Des impacts bruts, directs ou indirects, peuvent exister sur le sol et le sous-sol.

On retiendra en particulier :

- *un impact modéré lié aux remaniements des terrains ; conséquence des terrassements réalisés pour les fouilles des fondations et l'aménagement des plateformes, des virages et des chemins d'accès créés, à renforcer et à élargir (phase de construction) ; »*

FAUX : plus de 7000 tonnes de béton armé pour les fondations des éoliennes insérées dans le sol occasionnent un très fort impact sur les sols.

L'aménagement de plateformes et la création de chemin ou l'eau ne s'infiltrera plus impactera très fortement les sols et perturbera fortement la vie présente dans ces sols agricoles.

« • *un impact modéré, en phases de construction et de démantèlement, sur les couches pédologiques et faible à modéré sur les premiers horizons géologiques en lien avec le poids des convois (effet de tassement). Un impact similaire et de même intensité est attendu lors de l'exploitation du parc éolien sur les premiers horizons géologiques supportant le poids des fondations et des aérogénérateurs ; »*

FAUX : plus de 7000 tonnes de béton armé pour les fondations des éoliennes insérées dans le sol occasionnent un très fort impact sur les couches pédologiques.

L'aménagement de plateformes et la création de chemin qui subiront le va-et-vient d'environ 1000 poids-lourds ou super-lourds (bétonnières, transport de ferrailles, pièces d'éoliennes et tous les véhicules de manutention et de soutien) créeront de forts effets de tassement et de vibrations qui perturberont la vie souterraine, les écoulements de surface et souterrains des eaux.

- *un impact faible à modéré en cas de pollution des sols et des sous-sols en phase de construction, d'exploitation ou de démantèlement (accident mineur).*

FAUX : Seuls les accidents mineurs sont envisagés.

Toutefois, quand on sait que « 1 litre d'huile peut polluer jusqu'à 1 million de litres d'eau » (source : <https://services.totalenergies.fr/particuliers/conseils/entretien-vehicule/huiles/que-faire-huile-usagee>) , même un accident mineur avec une « petite fuite » d'huile ne peut en aucun cas se voir attribué un impact faible à modéré, d'autant plus que les fuites d'huiles sont quasi permanentes sur les éoliennes, il suffit d'aller sous une éolienne en fonctionnement et on voit des coulures d'huiles partout le long des mats.

D'autre part, en cas d'accident majeur avec une casse occasionnant la perte des centaines de litres d'huiles présentes dans chaque nacelle : **POURQUOI** ce cas n'est pas étudié ? Parce que les conséquences seraient **CATASTROPHIQUES**, puisque contrairement à une entreprise classique qui a du personnel sur place ou à proximité immédiate pour traiter en urgence un tel problème, dans le cas des éoliennes (avec des équipes de maintenance qui viennent très majoritairement de l'étranger), personne n'interviendra avant des jours voire des semaines. Une vraie catastrophe environnementale en cas d'accident de ce type.

« *Concernant les eaux superficielles et souterraines :*

- *les impacts potentiels sur les eaux de surfaces sont nuls à faibles, et ce compte tenu de*

l'éloignement du réseau hydrographique (55 m au plus près), de la faible imperméabilisation du projet au regard du bassin versant concerné et de l'absence de prélèvement d'eau dans le milieu naturel ; »

FAUX : plus de 7000 tonnes de béton armé pour les fondations des éoliennes insérées dans le sol auxquelles s'ajoutent l'artificialisation de plusieurs hectares de terres agricoles pour construire des plateformes et chemins d'accès perturberont obligatoirement de manière forte les eaux de surfaces et le réseau hydrographique.

Quant à l'absence de prélèvement d'eau, ce n'est pas ce qui est mentionné dans l'étude qui n'exclut pas le prélèvement d'eau.

« • au sujet des eaux souterraines, le risque d'interception du toit de la nappe sous-jacente en phases de construction/démantèlement comme d'exploitation est possible, mais négligeable. Pour ce qui est du risque accidentel de pollution, celui-ci est qualifié de faible à modéré quelle que soit la phase considérée ; il dépend de la viscosité du polluant, du degré de perméabilité du sol et du sous-sol, de la profondeur de la nappe et des quantités de liquides mises en jeu. »

FAUX : comment l'étude peut qualifier un risque de « faible à modéré » alors que dans la même phrase, ce risque est identifié comme variable en fonction de la viscosité du polluant, du degré de perméabilité du sol et du sous-sol, de la profondeur de la nappe et des quantités de liquides mises en jeu. Quand on sait que « 1 litre d'huile peut polluer jusqu'à 1 million de litres d'eau » (source : <https://services.totalenergies.fr/particuliers/conseils/entretien-vehicule/huiles/que-faire-huile-usagee>), comment une étude d'impact sérieuse peut-elle qualifier un risque de faible à modéré la pollution d'1 million de litres d'eau, voire plusieurs millions de litres d'eau pour plusieurs litres d'huiles !!!

« Les incidences du projet éolien sur le climat sont positives à l'échelle globale et les études réalisées sur des parcs en fonctionnement ne montrent pas d'impacts significatifs à l'échelle locale. Concernant la qualité de l'air, les impacts locaux et temporaires en phases de construction et de démantèlement sont négligeables au regard des bénéfices globaux de l'exploitation du parc éolien :

- les engins utilisés pour la construction et le démantèlement du parc éolien ainsi que les camions destinés au transport des éoliennes et des éléments annexes seront à l'origine d'émissions de poussières, de gaz d'échappement et d'odeurs. Ces émissions, localisées dans le temps et l'espace, auront un impact globalement faible sur la qualité locale de l'air, cet impact pourra être modéré temporairement lors des pics de circulation de la phase de chantier ;*
- le fonctionnement du parc éolien de Cernay ne sera à l'origine d'aucune mise en suspension de poussières ou de rejet de gaz à effet de serre (GES). Pour une production annuelle de 21 000 MWh, le parc permet d'éviter le rejet de près 1 176 tonnes de CO₂ en comparaison de ce qu'émettrait le mix énergétique français et de 9 366 tonnes de CO₂ s'il se substituait à 100 % aux moyens de production électrique thermique existants sur le territoire. »*

FAUX : Comment une prétendue étude d'impact sérieuse peut écrire que les incidences du projet éolien sur le climat sont positives à l'échelle globale, alors que les phases de construction, de démantèlement sont extrêmement polluantes en termes d'émissions de CO₂ avec les centaines de poids-lourds qui vont circuler, et en phase d'exploitation les pollutions occasionnées par les maintenances, les kilos de poussières de fibres de carbone libérées dans l'atmosphère par érosion des pales en fonctionnement mais également les fuites d'huiles et graisses permanentes sur toutes les éoliennes.

En complément, les très fortes émissions de CO₂ occasionnées par les centrales charbon et/ou gaz démarrées pour pallier l'intermittence des éoliennes conduisent à polluer l'air ambiant.

En cumulant tous ces polluants néfastes, on peut certifier que les incidences du projet sur le climat sont particulièrement négatives, à l'opposé des affirmations de cette étude.

« Enfin, les phénomènes de mouvement de terrains lié aux cavités souterraines, l'aléa retrait et gonflement des argiles, et la remontée de nappes pourraient être localement aggravés, et ce en raison du poids exercé »

VRAI !!!! : Cette étude reconnaît que les remontées de nappes seront aggravées du fait de la pression exercée par le poids des éoliennes sur le sol.

Cet effet négatif reconnu (difficilement niable !) n'est toutefois pas évalué à quel niveau, ce qui démontre la fourberie de cette étude, malhonnête.

Pour toutes ces analyses et évaluations mensongères, un avis défavorable s'impose en raison de sa nuisance à la bonne information du public et des autorités administratives décisionnaires.